

	
Délégation n° 18	Conseil Municipal du Mercredi 5 Juin 2019
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4.4 - Autres catégories de personnel
Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Création d'un poste de médiateur socio-numérique dans le dispositif adulte-relais	
Rapporteur : Monsieur Frédéric CADET, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Création d'un poste de médiateur socio-numérique dans le dispositif adulte-relais

Vu le programme d'adulte-relais, créé par le Comité Interministériel des Villes du 14 Décembre 1999, qui permet de confier des missions de médiation dans les quartiers prioritaires à des personnes de + de 30 ans, résidant en territoire prioritaire et précédemment sans emploi ou en contrat aidé,

Vu la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 Février 2014,

Vu l'attribution d'un poste d'adulte-relais en médiation par la Préfecture du Pas-de-Calais à la Ville d'Étapes/mer,

Vu le contrat de ville signé le 25 Juin 2015,

Considérant que la création de postes d'adultes-relais est destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire de la

politique de la ville,

Considérant que la Ville d'Etaples entend inscrire le dispositif Adulte-relais dans sa stratégie d'action concernant l'accompagnement numérique de proximité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1) De recruter, à temps plein, un médiateur socio-numérique dans le dispositif Adulte-relais en contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Peuvent exercer des activités d'adultes-relais les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 30 ans au moins ;
- Être sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé ;
- Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

Les adultes relais ne peuvent pas intervenir pour exercer des fonctions d'animation ou d'encadrement, ou des actes relevant du maintien de l'ordre public. Ils ne peuvent être embauchés pour exercer l'activité normale d'un service public.

Les missions proposées à l'adulte-relais seront :

- d'informer et accompagner les usagers dans leurs démarches en accès-libre sur internet,
- d'assurer l'accueil et l'orientation du public,
- d'analyser les demandes et les besoins du public
- d'assurer le lien entre l'espace numérique, ses usagers et les structures associatives, sociales locales
- participer aux manifestations municipales en faveur du développement du numérique.

2) D'accepter le principe de financement énoncé ci-dessous :

Le financement de ce poste est pour partie assuré par l'État sur la base d'une aide annuelle, revalorisée au 1er juillet de chaque année, s'élevant à 19 349€ pendant une durée de 3 ans, pouvant être renouvelé une fois.

Pour un emploi à temps partiel, l'aide est versée au prorata du temps de travail prévu par le contrat. Le complément du salaire est apporté par l'employeur lui-même.

Les collectivités locales peuvent participer au financement du poste.

3) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'État une convention officialisant la création de poste pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.

Le coût sera imputé au chapitre 012, article 64131.

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 7 abstentions.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20190605-del18-1-050619-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2019

Le 06/06/19

Médiateur(trice) socio-numérique Dispositif Adulte-relais

Objectifs

- Accueil et accompagnement du public en accès libre au sein de l'espace numérique d'Étaples/mer
- Animer des ateliers électronique et numérique

Missions

Dans le cadre d'actions d'accompagnement numérique de proximité, vous devrez :

- Informer et accompagner les usagers dans leurs démarches en accès-libre sur Internet
- Assurer l'accueil et l'orientation du public, analyser ses demandes et ses besoins
- Assurer le lien entre l'espace numérique, ses usagers et les structures associatives et sociales locales
- Participer aux manifestations municipales en faveur du développement du numérique

Compétences et capacités requises

- Qualités relationnelles, d'écoute, patience
- Capacité d'adaptation à des publics variés
- Sens de l'initiative, de l'organisation, du travail en équipe et en réseau
- Formations et montée en compétences envisagées
- Organisation et animation d'ateliers d'initiation à l'utilisation des outils numériques
- Sensibilisation des publics aux usages responsables du numérique
- Qualités pédagogiques et de transmission des connaissances
- Capacité de communication, écrite et orale, en interne et externe
- Expérience dans l'animation scientifique et numérique
- Connaissance des logiciels libres (bureautique, multimédia)

Conditions :

Ce poste est sous convention adulte-relais avec l'État, il y a donc des conditions d'accès :

- Résider en quartier inscrit en contrat politique ville
- Être âgé d'au moins 30 ans,
- Être sans emploi ou bénéficiaire d'un CUI-CAE / PEC

35 heures par semaine

Le/la salarié(e) peut être amené(e) à travailler le week-end et/ou en soirée.

Vous pouvez adresser CV et lettre de motivation à :